



ADDITIF AU RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES

Paragraphe 56:

L'alinéa c doit se lire comme suit:

c) A recommandé aux pays d'immigration en Europe et outre-mer de continuer à appliquer une politique généreuse d'admission et, dans la mesure du possible, d'intégrer les réfugiés qui souhaitent se créer une vie nouvelle dans leur pays d'asile et qui sont en mesure de le faire;